



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2014

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 FEVRIER

COMPTE RENDU N°1

Le MAIRE de la Ville d'Eu, mentionne au présent registre, qu'il a convoqué aujourd'hui vendredi 11 février 2014, le Conseil Municipal pour le lundi 17 février 2014 à 18h30.

L'an deux mil quatorze, le 17 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d'Eu s'est réuni à la salle Michel Audiard, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise GAOUYER, MAIRE, en session, par suite de la convocation faite par Madame le MAIRE dans le délai voulu par la loi.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Arnaud DUJEANCOURT, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Maire, Mme BRIFFARD, Mme COINTREL-CAREL, M. BARBIER, M. GREBOVAL, Mme VAS, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, M. SOUCHET, Mme SUEUR, Mme ELIE arrivée à la question n° 9, M. GAOUYER, Mme MICHEL, M. DUJEANCOURT, M. LEBLANC, Mme DERAMBURE, M. LEBEUF, Mme Catherine MICHEL, M. PARISY, Mme MALLET, M. LAMORIL, Mme RADE, M. DENEUFVE, Mme DUTILLEUL.

Absents représentés : Mme ROBILLARD (pouvoir à Mme BRIFFARD), M. BEAUMES (pouvoir à Mme GAOUYER), M. DIEPPOIS (pouvoir à Mme SUEUR), Mme DELRUE (pouvoir à Mme COINTREL-CAREL),

Absents : M. LEVESQUE, M. VITAUX.

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013- APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2013 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le MAIRE : « Avez-vous des questions ou des remarques sur ce compte rendu ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

A ce point du Conseil, je dois vous dire qu'il nous est demandé d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Des documents ou des décisions qui émanent de cette semaine, une fois que le compte rendu a été rédigé et qu'il vous est parvenu. Il y aurait besoin d'acter une convention quadripartite pour le conventionnement du Théâtre Municipal du Château d'Eu au titre de la musique et du Théâtre baroque avec, en dehors de la ville, l'Etat, la Région et le Département.

Acceptez-vous le principe d'ajouter ce point à l'ordre du jour ? Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non. Il sera donc mis en point 8) à la fin de ce Conseil.

Vient de s'ajouter la nécessité de demander une ligne de trésorerie dans le cadre de la fin du chantier, principalement de la salle des sports, donc une convention avec un organisme bancaire dont nous parlerons tout à l'heure, afin de pouvoir payer les fins de chantier et ainsi pouvoir toucher le plus rapidement possible les subventions sur lesquelles nous avons des certitudes.

Est-ce que quelqu'un est contre l'ajout de ce point à l'ordre du jour ? Non. Donc, ce sera le point 9).

3) DEMANDES D'AVANCES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Point n° 2014/026/DEL/7.7

Des demandes de versement d'avance sur les subventions qui seront allouées en 2014 ont été déposées :

Association du TENNIS DE TABLE	2 500 €
Association BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	750 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces avances sur subventions 2014 qui seront inscrites au Budget Primitif 2014.

Mme BRIFFARD : « Concernant l'Association du Tennis de Table, nous avons une demande pour une avance sur la subvention qui leur serait accordée en 2014 pour 2 500 €. Au vu du calcul habituel, nous proposons 2 250 €.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

Mme le MAIRE : « Concernant l'Association Bibliothèque pour Tous, il s'agit d'une demande d'avance de subvention. Compte tenu que la règle habituelle qui consiste à offrir en avance de subvention le quart de la subvention de l'année antérieure, la proposition est faite pour 750 € sur la base des subventions de fonctionnement octroyées l'année antérieure.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

4) PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FORMATION SSIAP (PERSONNEL DU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS) (DEPLACEMENTS/REPAS/NUITEES)

Point n° 2014/027/DEL/4.1

Madame le MAIRE informe le Conseil Municipal que deux agents titulaires affectés au service municipal des Sports ont réalisé la formation obligatoire SSIAP niveau 1 (Service de sécurité incendie et d'assistance à personne) à Maromme auprès de l'I.F.E.S.S.S.U. du 2 au 16 décembre 2013. Les deux agents étaient hébergés à l'hôtel KYRIAD Rouen Nord situé Parc de la Vatine – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN.

Madame le MAIRE propose à l'assemblée d'autoriser le remboursement des frais dus aux agents municipaux non pris en charge par le C.N.F.P.T. (déplacements...) ainsi que le règlement des sommes dues à l'hôtel KYRIAD, notamment les repas et nuitées pendant la période mentionnée ci-dessus, sur présentation des factures et justificatifs.

La dépense sera imputée sur les crédits budgétaires de la section de fonctionnement du budget primitif.

Mme le MAIRE : « Il s'agit d'une très grosse formation qui est indispensable pour ouvrir des lieux en présence du public, je pense en particulier lorsque, à la salle Audiard, il y a au-delà de tant de personnes. Dans la salle il est donc nécessaire d'avoir un SSIAP présent.

Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

5) CONVENTION DE SERVITUDE ERDF – SUR PARCELLE AL n° 301

Point n° 2014/028/DEL/1.4

M. GREBOVAL : « ERDF propose la signature d'une convention de servitudes avec la Commune, propriétaire de la parcelle AL 301 située Rue des Jardins Ouvriers – lieudit « L'Isle » (voir plan en annexe n°1).

Par cette convention la Commune reconnaît à ERDF les droits suivants :

- établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 28 mètres, ainsi que ses accessoires.
- établir si besoin des bornes de repérage
- encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 0 mètre,
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ERDF pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,

- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc....).

La présente convention est conclue à titre gratuit. Elle prendra effet à compter de la date de signature par les parties. Elle sera conclue pour la durée des ouvrages dont il est question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le MAIRE ou son représentant, à signer cette convention avec ERDF. »

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

6) DENOMINATION DE LA SALLE DE SPORTS DU STADE HENRI FRANCHET

Point n° 2014/029/DEL/3

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle salle de sports du Stade Henri Franchet « **Salle des Aulnes** ».

Mme BRIFFARD : « Nous allons inaugurer cette nouvelle salle vendredi 21 février 2014. Sur les documents que vous possédez, il est écrit « salle des Aulnes ». Nous vous proposons ce soir « l'espace des Aulnes ».

Y a-t-il des questions ? »

Mme DUTILLEUL : « Pourquoi les Aulnes ? »

Mme BRIFFARD : « Ce sont les arbres qui bordent le canal. Certains ont été retirés pour construire les deux salles. »

Mme MALLET : « Je dirais simplement « pas très sportif » parce qu'il peut y avoir des espaces d'Aulnes ailleurs dans la ville d'Eu et je trouve que l'on aurait trouvé un nom de sportif, voire de sportive puisque les femmes étaient à l'honneur récemment, cela m'aurait beaucoup plu. »

Mme le MAIRE : « Vous confirmez mais donnez-nous un nom de sportive féminine en gymnastique ou un nom de sportive féminine en culturisme. Nous avons trouvé mais dans des pays ailleurs. »

Mme BRIFFARD : « Je préciserai qu'on n'a pas voulu non plus privilégier un sport par rapport à un autre. On a aussi voulu une certaine neutralité car, dans cette salle, il y a de la gymnastique et du culturisme. »

Mme MALLET : « A la veille du Centenaire des Jeux Olympiques par Coubertin, et bien pourquoi pas Coubertin ? »

Mme BRIFFARD : « Nous baptisons l'espace. Ensuite, à l'intérieur, chaque salle pourra se dénommer, je pense par exemple au culturisme où ils ont déjà évoqué la salle Delaigle. Ça a besoin

d'une certaine neutralité dans le sens où il n'y a pas qu'un seul sport mais plusieurs dans ces deux salles. »

Mme MALLET : « Vous avez intérêt à bien flécher dans la ville parce que des aulnes se trouvent aussi ailleurs que le long de ce bras. »

Mme DUTILLEUL : « Je pense que nous avons suffisamment de mal avec la ville d'Eu, dans l'expression, et on va parler d'une salle des Aulnes. Je trouve que c'est un peu dur. »

Mme le MAIRE : « L'endroit s'appellera encore le Stade Franchet. Donc, nous serons dans l'espace des Aulnes à l'intérieur du Stade Franchet, avec deux particularités : la gymnastique et le culturisme. »

Mme BRIFFARD : « En général, on reçoit des sportifs des quatre coins de la Normandie. Nous n'avons jamais eu vraiment de problème. Ils trouvent assez facilement le Stade Henri Franchet. »

M. LAMORIL : « Je voulais savoir si vous alliez donner des noms aux autres salles qui se trouvent là-bas ? Le tennis par exemple ? »

Mme BRIFFARD : « Concernant le tennis, c'est un peu particulier car c'est privé, c'est le Tennis Club Municipal. »

M. LAMORIL : « Je suis d'accord avec vous mais je vous demande si vous allez donner un nom aux autres salles, à l'intérieur du Stade Franchet ? »

Mme BRIFFARD : « Les deux salles, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Par exemple, pour le culturisme j'ai déjà entendu discuter de la salle Delaigle. Ensuite, si le tennis a envie de baptiser, il baptisera. Par exemple, concernant le rugby, nous n'allons pas baptiser le terrain. Nous n'allons pas baptiser chaque terrain. C'est le terrain de rugby, c'est le terrain de football, voilà, c'est le Stade Henri Franchet et il reste le Stade Henri Franchet. »

M. LAMORIL : « C'est une question que je vous posais simplement. »

Mme le MAIRE : « Concernant ces noms, notre principale indication est le Stade Franchet. Quand on arrive en ville, il faut flécher « Stade Franchet ». Ensuite, lorsque les personnes donneront rendez-vous dans cet espace, elles écriront « espace des Aulnes » dans le Stade Franchet. Si, par exemple, demain, le tennis prend également un nom, c'est à eux de décider puisqu'ils sont leur propre bâtisseur de leurs locaux, nous ne pourrions pas mettre en entrée de ville X nom de particularité mais ce sont à eux de bien faire attention quand ils indiquent leurs adresses. »

Mme BRIFFARD : « J'ajouterai surtout que, n'oublions pas que cette salle n'est pas une salle où il va se passer des compétitions. C'est une salle locale pour que les clubs puissent pratiquer ici, localement donc c'est différent. Comme le disait tout à l'heure Madame MALLET, des Aulnes, il y en a un peu partout mais ici, vous n'allez pas avoir des personnes de Cherbourg ou autre qui vont venir. »

M. PARISY : De toute manière, lorsqu'on va dans une ville pour une rencontre, on cherche toutes les salles, quel que soit le nom qu'elles aient. On va se projeter dans un avenir lointain et pas trop lointain en disant que le jour où nous aurons un grand complexe, nous rassemblerons tout. Nous n'aurons plus le problème. Là, quand on construit à nouveau, il est sûr et je peux vous dire que j'en ai fait des salles que, de toute manière, on les cherche. De plus, le nom n'est pas figé, l'avenir nous le dira. Tout peut changer. »

Mme le MAIRE : « Mais vous avez raison dans votre propos car nous pourrions appeler le Stade Franchet « le complexe Franchet » aujourd'hui puisque, maintenant, il y a une complexité, une multitude d'exercices possibles et cela pourrait très bien s'envisager à la place de « Stade Franchet », le « complexe Franchet. »

Mme BRIFFARD : « On répond à une partie de la question de Monsieur LAMORIL. »

Mme le MAIRE : « On répond à l'urgence qui est de pouvoir mettre vendredi un panneau dessus. Donc, il nous fallait l'aval du Conseil Municipal parce que ce n'est pas de la décision du Maire. »

M. PARISY : « Je voulais juste ajouter qu'une ville a très bien compris cela, c'est le HAC, Havre Athlétique Club où en définitive, tout s'appelle le HAC. A chaque fois, il y a une salle donc je trouve que c'est une très bonne idée. »

Mme le MAIRE : « Nous passons au vote. Qui est contre cette proposition ? Personne. Qui s'abstient ? 1 abstention. Vote approuvé à la majorité, je vous remercie.

Est arrivé la semaine dernière un petit souci qui, je pense, par une délibération, va régler le problème. Il s'agit du point 7). »

7) DENOMINATION DE LA RUE DES CANADIENS – REGULARISATION

Point n° 2014/030/DEL/8.3

Le 1^{er} septembre 1984, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la libération de la ville, a été dévoilée la plaque de la rue des Canadiens.

Après des recherches en archives, il s'avère que la dénomination de cette rue n'a pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'entériner cette décision officiellement.

Mme le MAIRE : « Nous avons reçu un courrier émanant d'un cabinet notarial qui nous a demandé la délibération par laquelle la rue des Canadiens, qui, autrefois, s'appelait la rue de Neufchâtel, a été renommée. On a « fouillé », on a dépensé énormément d'heures d'agents pour arriver à la conclusion qu'il n'y a pas eu de délibération donc, je vous demande que, ce soir, nous passions une délibération pour entériner ce qui a dû, visiblement, être mis en place en 1984, cela a théoriquement eu lieu quelques semaines avant puisqu'au 1^{er} septembre 1984, il y a eu la célébration, et c'est relaté dans la presse, de cette plaque de la rue des Canadiens.

S'il n'y a pas de remarque ni de question, nous passons au vote pour cette mise en conformité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

8) CONVENTION TRIPARTITE POUR LE CONVENTIONNEMENT DU THEATRE MUNICIPAL DU CHATEAU D'EU-MUSIQUE ET THEATRE BAROQUE

Point n° 2014/032/DEL/8.9

M. BARBIER : « Le Théâtre Municipal du Château, comme vous le savez, est conventionné théâtre et musique baroque. La première convention a couru de 2010 à 2013. On nous demande de nouveau de refaire une convention. Elle est en chantier, elle avance bien et quasiment terminée. Je vais donc vous présenter cette convention dans ses grandes lignes. On ne l'a pas mise sur table aujourd'hui puisqu'elle n'est pas complètement approuvée par tous les partenaires, mais c'est une convention qui va courir sur 2014-2015 et 2016. Dans cette convention, il y a des points sur les budgets.

On vous demande d'approuver et d'autoriser Madame le MAIRE à signer cette convention pour que les subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département, puissent être demandées. Comme nous avançons bien dans l'année puisque nous sommes au mois de février et que le prochain Conseil Municipal serait début avril, voilà pourquoi nous prévoyons ce point à l'ordre du jour. C'est une convention théâtre et musique baroques. Cette année, il y a une nouveauté, à savoir, la convention 2010-2013 était entre l'Etat, la Région et la ville. Donc, cette année, on a un nouveau partenaire qui est le Conseil Général, donc l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime qui est le nouveau partenaire et la commune de Eu. Le projet détaillé dans la convention est un projet de diffusion, 20 spectacles par saison, 40 à 50 représentations et une part baroque de 40 %. On a réussi à négocier avec la DRAC que la part baroque soit un peu moindre que les années précédentes. Une diffusion baroque centrée sur les périodes qui précèdent 1750 autour d'une esthétique sur la diction, les instruments, les écritures au niveau de la musique surtout et donc au niveau du Théâtre également, ce qui précède 1750. Mais tout de même une ouverture sur les écritures contemporaines et avec une thématique de saison. Donc, cela concerne bien la musique et le théâtre et, du fait de notre Théâtre, c'est centralisé sur les formes modestes, et les ensembles et compagnies en émergence. Il y a une programmation hors baroque qui correspondra à 60 % de la programmation, variée dans ses formes, théâtre, musique, danse, cirque et également variée dans ses exigences. Le cinéma que nous avons commencé depuis 2 ans (séances gratuites de cinéma en rapport avec les spectacles), les expositions dans le hall du Théâtre, un rôle de création par des résidences de création, des prêts achats c'est-à-dire des achats de pièces ou de concerts avec d'autres structures et des coproductions également avec d'autres structures, avec quand même une attention particulière sur les ensembles régionaux de Haute-Normandie. Un rôle aussi d'action culturelle auprès des scolaires, de la maternelle au Lycée. Cela correspond à différentes actions (ateliers, abonnements spécifiques, saison scolaire, CLEAC et CRED) auprès des publics fréquentant le Théâtre puisque, lors d'une pièce, vous pouvez également assister à des bords de scène, c'est-à-dire des rencontres avec les acteurs et les musiciens, des clés baroques ce sont des moments qui précèdent la séance pour mieux comprendre le spectacle (cette année, par exemple, nous avons eu, au niveau d'un claveciniste qui a expliqué comment fonctionnait un clavecin etc), et différentes conférences. Le contexte eudois avec une grande mixité, une grande variété des publics, une ouverture également particulière au public en partenariat avec les organismes sociaux donc c'est un travail qui est fait en relation avec différentes associations et un public local mais aussi à une visibilité à l'échelle nationale des spectacles proposés puisque, lorsqu'on analyse les provenances des spectateurs, on peut dire que c'est 50 % eudois et 50 % extérieur.

C'est un lieu singulier ancré dans un ensemble patrimonial, aux dimensions étroites, ce qui est quelque chose d'important. On ne peut accueillir tous les spectacles, avec des moyens techniques conséquents, suite d'une politique d'investissement, nous avons voté différents investissements sur le son, la lumière et avec une équipe réduite tout de même, il faut le reconnaître. Alors, de ce fait, le

projet pourrait être de créer un poste de secrétaire qui aurait un rôle de second du Directeur qui aurait un rôle financier, comptable, administratif, un suivi des contrats, la rédaction des procédures administratives, un suivi des demandes de subventions, la gestion du personnel, la planification, le montage des productions, le suivi des accueils.

C'est un poste qui manque actuellement dans l'organigramme et les missions sont réalisées par le Directeur. Cette création serait possible et nous en parlerons dans les mois à venir, en amenant justement le budget artistique du Théâtre à baisser. On baisserait le nombre de représentations, ce qui ferait un budget artistique nettement moins important et ce qui permettrait de faire une économie par rapport aux salaires.

Ensuite, nous avons les partenaires très nombreux, les autres structures de diffusion locale, le Dieppe Scène Nationale, le Rayon vert à Saint-Valéry-en-Caux, l'Opéra de Rouen, la Scène Nationale d'Evreux-Louviers, des festivals dont le festival de Pontoise, donc des festivals avec des spécialités baroques, le festival d'Ambronay et le festival de Sablé-sur-Sarthe où Alice ORANGE, l'ancienne Directrice du Théâtre Municipal du Château est la Directrice, des associations locales en partenariat également, l'Ecole municipale de musique à qui nous avons lancé un abonnement spécifique pour les élèves de l'Ecole municipale de musique (3 spectacles pour 20 € sur les spectacles à venir) puis un gros travail en collaboration avec le Théâtre des Charmes. Nous faisons également partie du territoire baroque. C'est une association de Scène Normande autour d'une programmation des arts baroques dans la région proche, je citerai le festival d'Arques-la-bataille. Et bien entendu, l'ODIA qui est un organisme d'aide à la diffusion artistique et qui, lorsqu'un spectacle est déficitaire, s'engage à régler une partie du déficit. Ce sont les engagements avant et si le spectacle est déficitaire, l'ODIA aide à la diffusion. On travaille également de formation où les techniciens du spectacle, où les Directeurs peuvent se former dans cet organisme. Le budget est contraint, un apport des partenaires donc Etat, Région, Département et commune, la billetterie, les locations de salles donc en général le Théâtre peut être loué pour des congrès ou des réunions, des assemblées, des aides des institutions aux actions culturelles (par exemple, le Département de Seine-Maritime), des aides au déficit dont je parlais et des coréalizations, partage des coûts de spectacles.

Voilà les grandes lignes de cette convention.

Y a-t-il des questions ? »

Mme MALLET : « Me vient la question à savoir le Département rentre en plus ou est-ce que la Région se défosse un peu et c'est le Département qui supplée ? »

M. BARBIER : « Non, le Département entre en plus. Il n'était pas signataire de la convention, il aidait par exemple les actions de formations des collégiens donc les ateliers de travail avec les comédiens au collège. Donc il y avait une aide comme cela, mais il n'était pas cosignataire de la convention. Là, il rentre cosignataire et on espère effectivement qu'une subvention du Département sera plus conséquente, mais ça ne remplace pas la Région. »

Mme le MAIRE : « Le Conseil Général, sous les différentes actions, abondait à hauteur de 12 000 € donc nous espérons qu'ici, le chiffre va être au-delà. C'est la fin de la négociation en ce moment. L'avantage, pour le Département d'apparaître dans cette convention c'est qu'automatiquement, il y a, dans le premier trimestre de l'année suivante, un compte rendu de ce qui s'est passé, et ils peuvent peser pour dire plus ceci, moins cela. Il y a l'exigence de rapport écrit avant de passer au paiement de l'année suivante. »

M. BARBIER : « L'objectif du Département c'est vraiment de diffuser dans tous les territoires la culture et de former les publics jeunes et moins jeunes mais en l'occurrence collégiens aux arts du spectacle. »

Mme le MAIRE : « S'il n'y a plus d'autres questions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

9) LIGNE DE TRESORERIE

Point n° 2014/031/DEL/7

Mme le MAIRE : « Pour obtenir le solde des subventions pour les opérations, construction de la salle de sports et travaux de la salle des Guise, la ville doit régler la totalité des factures. Afin de ne pas affaiblir le fond de roulement de la Trésorerie de la collectivité, il est souhaitable d'ouvrir une ligne de trésorerie de 600 000 €, c'est-à-dire que sont attendus pour le Conseil Régional, sur la salle de sports, 348 000 €, sachant qu'ils ont versé déjà un pré acompte pour la subvention du Département toujours pour cette salle de sports, sont attendus 240 000 € et au titre de la restauration de la galerie des Guise où il reste un litige, sont attendus 145 000 €, et visiblement, cette dernière partie devrait techniquement être réglée sous quinzaine donc à ce moment là, on peut envoyer la totalité de nos factures acquittées et obtenir ces 145 000 € c'est-à-dire, sortir de la comptabilité de la mairie 733 000 €.

Nous vous proposons, au rythme où les factures sont acquittées, d'ouvrir deux lignes de 300 000 € chez le même banquier. Nous avons deux propositions, la troisième de la Banque Postale n'est pas suffisamment renseignée pour pouvoir la présenter ce soir. Bien sûr, il a donc été demandé ces 600 000 €. La Caisse d'Epargne propose des taux Eonia marge de 1,50 % sur une durée de 12 mois avec 600 € de frais de commission d'engagement et des frais de non utilisation à 0,25 %, rien concernant les frais de dossiers et paiement des intérêts mensuels.

Arrivée de Madame ELIE.

C'est une proposition qui est valable jusqu'au 26 février. La deuxième proposition qui, à nos yeux, semble plus cohérente, il s'agit du Crédit agricole, toujours pour 600 000 € et il nous propose des taux indexés sur l'Euribor un mois plus la marge à 1,50 % ; 12 mois afin de pouvoir profiter de cet argent mais, bien entendu, que cela peut être beaucoup plus court ; frais de commission d'engagement 600 € également ; rien en frais de non utilisation ; frais de dossiers 300 € ; le paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre. Une offre valable jusqu'au 24 février 2014. Eonia et Euribor sont des indexes classés comme sans risque. Ils sont sûrs et non spéculatifs. Actuellement, les taux sont très bas. La marge que l'on ajoute de 1,50 % semble tout-à-fait dans les normes. Si on sollicite la somme en une ou plusieurs fois, il a des renseignements corrects. Il trouve que la Caisse d'épargne mentionne un taux de 0,25 % en cas de non utilisation. Ce sont des frais supplémentaires et nous ne savons pas à combien ils se chiffreront. Nous n'avons pas d'information sur le mode de calcul et selon quelle périodicité mensuelle ou annuelle. On a vu que c'était trimestriel dans l'autre cas. Nous en sommes là.

Pour le Crédit agricole, vous avez, apparemment des informations qui semblent définies de façon certaines, donc il semble, à priori, pour le Percepteur, comme à nous-mêmes, que la solution du Crédit agricole sur l'Euribor un mois plus la marge à 1,50 %, sur une durée maximum de 12 mois avec des frais de commission de 600 €, aucun frais de non utilisation ; 300 € de frais de dossiers ; le paiement en fin de trimestre, nous semble plus réaliste, sachant que le taux d'intérêts calculé arrive à 1,724 % sur la moyenne mensuelle de l'Euribor de janvier puisque c'est cela en référence.

Je vous propose le Crédit agricole selon les chiffres que je viens d'expliquer.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

10) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le MAIRE

- N°2013/348/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec LE SAFRAN COLLECTIF D'ARTISTES – 76000 ROUEN – pour un spectacle d'opérette « A night at the operette », le dimanche 10/11/13, à la salle des fêtes de St Rémy Boscrocourt, dans le cadre du Festival d'Opérette.
Montant de la prestation : 1 154 € T.T.C.
La commune prend également en charge la régie technique.
- N°2013/349/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Cie LES GOSSÉS – 80080 AMIENS – pour un spectacle d'opérette « ApérOpéra » - le 17/11/13 à la Salle des Fêtes de SAINT QUENTIN LAMOTTE LA CROIX AU BAILLY – dans le cadre du festival d'opérette.
Montant de la prestation : 900 € T.T.C. pour le spectacle.
La commune a prend en charge la régie technique.
- N°2013/350/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Cie LE SOUFFLE LYRIQUE – 80090 AMIENS – pour un spectacle d'opérette « Cendrillon » le 1^{er}/12/13 au Théâtre du Château, dans le cadre du Festival d'Opérette.
Montant de la prestation : 1 100 € T.T.C pour le spectacle.
Prise en charge par la Commune de la régie technique, la collation, l'hébergement, le règlement des droits d'auteurs.
- N°2013/351/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Cie LYRICO PRESTO – 80450 CAMON – pour un spectacle d'opérette « l'Opéra s'amuse » qui aura lieu le 24/11/13, salle Jacques Brel à St Martin en Campagne dans le cadre du festival d'opérette.
Montant de la prestation : 900 € T.T.C. pour le spectacle.
La commune a pris également en charge la régie technique.
- N°2013/352/DEC/1.1 Passation d'un avenant n°1 au marché signé avec l'Entreprise IC4 – 76204 DIEPPE relatif à la conception, la mise en page et l'impression de supports de communication - lot n°1 : affiches et invitations.
Cet avenant intègre les achats supplémentaires suivants : pochettes billes – 17 x 22 cm à la française – couché moderne demi-mat 350g/m2 – R° Quadri – coupe au format – en 4 000 exemplaires – 713,00 € H.T. soit 852,75 € T.T.C.
L'avenant n°1 laisse inchangés les montants minimum et maximum annuel du marché à bons de commande (lot 1).
- N°2013/353/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Cie ACCROCHE-TOI AUX PLANCHES – 75013 PARIS – pour la représentation du spectacle « C'est çui qui dit qui est » par le duo Kipclown, à l'occasion du Noël des quartiers du 15 décembre à la Salle Audiard.
Montant de la prestation : 1 000 € T.T.C.

Prise en charge par la commune des droits d'auteurs et du repas du midi pour les artistes.

- N°2013/354/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION COLPORT'ART – 80460 AULT – pour une animation musicale le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2013, dans le cadre du marché de Noël.
Montant de la prestation : 1 200 € T.T.C. pour le spectacle.
Prise en charge par la commune du règlement des droits d'auteurs, de la collation et des boissons sur les deux jours.
- N°2013/355/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Production ROBERT LAMBERT – 62230 OUTREAU – pour une prestation de la Cie MICRO – Spectacle de marionnettes (fils, gaines, guignol) le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2013, dans le cadre du marché de Noël.
Montant de la prestation : 1 200 € T.T.C.
Prise en charge également de deux repas par la Commune.
- N°2013/356/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION TOUS EN SCENE – 76260 EU – pour une déambulation musicale sur le Marché de Noël les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2013.
Montant de la prestation : 1 200 € T.T.C.
Prise en charge par la Commune des repas du midi sur les trois jours.
- N°2013/357/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION LE CARCACHOUX – 76340 BLANGY SUR BRESLE – pour une animation de rue (échasses et percussions) en centre-ville le 30 novembre dans le cadre du Marché de Noël.
Montant de la prestation : 1 280 € T.T.C. pour le spectacle.
Prise en charge par la commune de la collation et des boissons du groupe à l'issue de la déambulation.
- N°2013/358/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec la Production Nicole la Clownette « Ballons Modelés » - 62800 LIEVIN – pour une prestation de l'artiste Mme Nicole LIMOUSIN – spectacle de « ballons modelés » le dimanche 1^{er} décembre 2013 de 14 h 30 à 16 h 30 dans le cadre du Marché de Noël.
Montant de la rémunération brute : 262,64 € réglée via le Guso.
L'employeur cotisera aux différents organismes sociaux de la profession.
- N°2013/359/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION LES ATTELAGES DU REFUGE 76340 FOUCARMONT – pour des promenades en calèche en centre-ville le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2013, dans le cadre du marché de Noël.
Montant de la prestation : 400 € T.T.C. pour le spectacle.
Prise en charge par la commune du repas des intervenants sur les deux jours.

- N°2013/360/DEC/1.4 Annulation de la décision n°2013/125/DEC/1.4. autorisant la signature d'un contrat pour la production d'un concert avec l'ASSOCIATION « FOR THE HACKERS » - 76370 NEUVILLE LES DIEPPE le 27 juillet 2013 au Bois l'Abbé dans le cadre de la manifestation BRIGA INTEMPORELLE, le concert n'ayant pas eu lieu en raison des intempéries. Le contrat est annulé sans indemnité compensatrice.
- N°2013/361/DEC/1.4 Annulation de la décision n°2013/145/DEC/1.4. autorisant la signature d'un contrat pour la production d'un concert avec l'ASSOCIATION BLAG2MEK – 80230 PENDE – le 27 juillet 2013 au Bois l'Abbé, le concert n'ayant pas eu lieu en raison des intempéries. Le contrat est annulé sans indemnité compensatrice.
- N°2013/362/DEC/1.4 Annulation de la décision n°2013/180/DEC/1.4. autorisant la signature d'un contrat pour la production d'un concert avec l'ASSOCIATION DIABOLIK CIRCUS – 76340 RIEUX – le 27 juillet 2013 au Bois l'Abbé, le concert n'ayant pas eu lieu en raison des intempéries. Le contrat est annulé sans indemnité compensatrice.
- N°2013/363/DEC/1.4 Annulation de la décision n°2013/215/DEC/1.4 autorisant la signature d'un contrat pour la production d'un concert avec l'ASSOCIATION MELT DOWN – 76260 EU – le 27 juillet 2013 au Bois l'Abbé, le concert n'ayant pas eu lieu en raison des intempéries. Le contrat est annulé sans indemnité compensatrice.
- N°2013/364/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION LE CARCACHOUX – 76340 BLANGY SUR BRESLE – pour une animation théâtrale intitulée « SIN LIHO » d'Hervé Wegbome, le jeudi 5 décembre 2013 pour trois représentations à l'Ecole Brocéliande.
Montant de la prestation : 450 € T.T.C. pour le spectacle.
- N°2013/365/DEC/1.1 Passation d'un contrat avec la Ste QUALICONSULT – 80100 ABBEVILLE – pour une mission de contrôle technique dans le cadre de travaux de transformation de locaux municipaux.
Montant de la prestation : 3 140,00 € H.T. soit 3 755,44 € T.T.C.
- N°2013/365b/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec la Cie CATHERINE DELATTRES – 76000 ROUEN – pour l'accueil d'une représentation du spectacle « Les parents terribles » de Jean Coteau prévu le 15/11/2013 au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 2 500 € H.T. soit 2 637,50 € T.T.C.
A ce montant s'ajoutent les frais suivants : 234,00 € H.T. (246,87 € T.T.C.) correspondant aux frais de transports.
La commune prendra également en charge les déjeuners et repas du 14/11/2013 pour une personne et du 15/11/13 pour 8 personnes, le logement d'une personne en résidence d'artistes la nuit du 14 au 15/11/13.
- N°2013/366/DEC/1.1 Passation d'un contrat avec la Ste DOMIA – 76330 PETITVILLE – pour une mission de coordination de sécurité et protection de la santé dans le cadre de travaux de transformation de locaux municipaux.
Montant de la prestation : 1 872,00 € H.T. soit 2 238,91 € T.T.C.

- N°2013/367/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Société DIAPHANA – 75011 PARIS – pour les droits liés à une projection publique non commerciale du film « Les 400 coups de François Truffaut » le 13 novembre 2013, au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 250 € H.T. soit 267,50 € T.T.C.
- N°2013/368/DEC/1.4 Passation d'une convention de partenariat avec la Sté FROSTI – 14000 CAEN – en vue de collaborer à la carte « Pass Accueil Normandie » destinée au personnel salarié des structures touristiques particulièrement le personnel d'accueil des offices de tourisme et syndicats d'initiative de Normandie, afin de bénéficier de la gratuité au Musée Louis-Philippe
La convention est valable jusqu'au 31 mars 2015 et reconductible ensuite par voie tacite.
- N°2013/369/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société CFCI – 75008 PARIS – pour une mission de suivi du Contrat de Performance Energétique « CREM en gestion globale de l'éclairage public, l'éclairage sportif et la signalisation tricolore ».
Cette mission porte sur le suivi du contrat sur les plans technique, juridique et financier.
Montant annuel de la prestation : 13 560 € H.T. soit 16 217,76 € T.T.C.
- N°2013/370/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec LE GRENIER DE BABOUCHKA – 92400 COURBEVOIE – pour l'accueil de 2 représentations du spectacle « La Belle vie » le 13/12/13 à 14 h et 20 h au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 10 300 € H.T. auquel il faut ajouter 1 075 € H.T. de frais de transport.
La Commune prend également en charge des déjeuners et repas pour 12 personnes du 12/12/13 au 13/12/13, le logement de 7 personnes en résidence d'artistes du 12 au 14/12/13 (2 nuitées) et 5 personnes en hôtel du 12 au 13/12/13 (1 nuitée).
- N°2013/371/DEC/1.4 Passation d'une convention de co-accueil entre le Théâtre Municipal du Château et la Mairie de Eu pour l'accueil du spectacle « Ouanetoutri tour » du 11/12/13 au Théâtre du Château.
La Mairie versera au budget du Théâtre la somme de 1 722 € net de toute taxe.
La prise en charge technique et logistique de l'accueil du spectacle est assurée par le Théâtre du Château.
- N°2013/372/DEC/1.1 Passation d'un avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise ATCV – 14750 SAINT AUBIN SUR MER – pour la vérification des appareils de levage, de manutention, machines et équipements divers, des installations électriques et de gaz combustible dans les bâtiments communaux.
Le présent avenant a pour objet l'intégration des vérifications périodiques des nouvelles installations de gaz implantées au Stade Franchet et aux Serres Municipales.
Le montant total annuel du présent avenant pour la réalisation de la prestation s'élève à 100,00 € H.T. soit 119,60 € T.T.C.

- N°2013/373/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Pierre-Antoine VILLIERS – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour le montage, l'exploitation et le démontage du spectacle « Imagine toi », les 21 et 22/11/13 au Théâtre du Château, pour 24 h.
Montant de la rémunération brute : 252 € réglée via le Guso.
- N°2013/374/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Mr Rafaël GEORGES – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour le montage, l'exploitation et le démontage du spectacle « Imagine toi », les 21 et 22/11/13 au Théâtre du Château.
Montant de la rémunération brute : 252 € réglée via le Guso. Deux défraiements de 15,50 € pour deux trajets aller et retour Dieppe-Eu sont versés au salarié pour un total de 31 €.
- N°2013/375/DEC/8.3 Passation d'une convention « PACK VILLE DICT.fr » avec la Ste SOGELINK – 69647 CALUIRE – pour l'enregistrement sur le guichet unique et l'accès illimité à la plateforme DICT.fr qui concerne les déclarations d'intention de commencement de travaux adressés aux communes par les déclarants entrepreneurs de travaux.
Le guichet unique permet la mise à jour des références, coordonnées, zones d'implantation des ouvrages de chaque commune.
Le contrat prend effet dès sa signature pour une durée d'un an et pourra être reconduit ensuite pour la même durée par voie tacite.
Montant de la prestation : 750 € H.T. soit 897 € T.T.C.
- N°2013/376/DEC/5.6 Passation d'une convention avec le CIDEFE (Centre d'information, de documentation, d'étude et de formation des élus) – 93189 MONTREUIL Cedex – pour la prise en charge de trois sessions de formation pour les trois élus concernés.
Le montant total de la prestation s'élève à 2 070 € T.T.C.
- N°2013/377/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'Association LE SAFRAN COLLECTIF D'ARTISTES – 76000 ROUEN – pour une prestation musicale le samedi 30 novembre 2013 – chapiteau restauration – dans le cadre du Marché de Noël.
Montant de la prestation : 1 200 € T.T.C. pour les spectacles.
Prise en charge par la Commune de la restauration des 4 musiciens et du règlement des droits d'auteurs.
- N°2013/378/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'Association CAMPNEUSEVILLE D'HIER A AUJOURD'HUI – 76340 CAMPNEUSEVILLE – pour une prestation musicale le 29 novembre 2013 – chapiteau restauration dans le cadre du Marché de Noël.
Montant de la prestation : 500 € T.T.C. pour les spectacles.
Prise en charge par la commune de la restauration des 4 musiciens et du règlement des droits d'auteurs.
- N°2013/379/DEC/7.3. Contraction d'un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE pour la réalisation d'opérations d'investissements sur l'exercice 2013 à savoir :

. travaux de grosses réparations bâtiments communaux : 150 000 € (progr.202)
. travaux de voirie : 50 000 € (progr.201)
Nature du prêt : SAGELAN à taux fixe à double échéances anticipées
Capital emprunté : 200 000 €
Durée : 10 ans
Taux fixe : 2,64 € (anticipation de remboursement de la 1^{ère} échéance au 01/04/2014 et de la seconde au 01/01/2015)
Périodicité de remboursement : annuelle
Date de versements des fonds : 13/12/2013.

- N°2013/380/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Etienne PRIGENT– Intermittent du spectacle –76260 MESNIL REAUME– pour une mission de régisseur pour le spectacle « Cendrillon», les 30 novembre et 1^{er} décembre 2013 au Théâtre du Château, dans le cadre du festival d'opérette.
Montant de la rémunération brute : 180,47 € réglé via le Guso.
- N°2013/381/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la SARL SISTEC – 31671 LABEGE CEDEX – pour le renouvellement du contrat de suivi du logiciel cimetièrre (module concession et cartographie multi-postes).
Le tarif de la prestation s'élève à la somme annuelle de 707,60 € H.T, montant révisable annuellement suivant la formule définie dans le contrat.
Le contrat a pris effet le 01 janvier 2014 pour une durée d'un an.
- N°2013/382/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'ensemble LES MESLANGES – 76100 ROUEN – pour l'accueil d'une représentation du spectacle « Amour et Bacchus » le 01/4/2014 à 20 h au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 4 900 € net de toutes taxes auquel s'ajoutent les frais de transports pour 6 personnes sur présentation de copie des billets SNCF 2nde classe et d'une facture, 12 défraiements repas à 17,70 € pour le midi du 1^{er} avril et le midi du 2 avril .
Prise en charge également des repas du 01/04/2014 pour 6 personnes et l'hébergement de 6 personnes en résidence d'artistes le 01/04/2014.
- N°2013/383/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'Association LA REVEUSE – 45000 ORLEANS – pour l'accueil d'une représentation du spectacle « Concerto Luminoso » de l'ensemble La Réveuse et la Compagnie Praxinoscope le 06/12/13 au Théâtre du Château d'Eu.
Montant de la prestation : 5 000 € H.T. soit 5 275 € T.T.C. auquel s'ajoutent les frais de transport pour 5 personnes sur présentation de facture des billets SNCF de seconde classe.
Prise en charge des déjeuners et repas des 5, 6 décembre 2013 pour 5 personnes, hébergement de 5 personnes en résidence d'artistes pour ces mêmes dates.
- N°2013/384/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Jean-François CORDESSE – Intermittent du spectacle – 76470 LE TREPORT – en qualité de régisseur pour le

- concert LES BRIGADES DE LA BASSE COUR – le 30 novembre 2013 – chapiteau du Marché de Noël.
Montant de la rémunération brute : 194,11 € réglée via le Guso.
- N°2013/385/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'Association ZE BIG BANDHOULLE – Fanfare de l'Ecole Centrale de Lille – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ – pour une déambulation musicale en centre-ville le 7 décembre 2013 dans le cadre de la Corrida Pédestre.
Montant de la prestation : 1 000 € T.T.C. pour la prestation. La Commune prendra en charge également les droits d'auteur.
- N°2013/385a/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec LES PRODUCTIONS NID DE COUCOU – 22150 HENON – pour l'accueil de 4 représentations du spectacle « marrons et châtaignes » par la Cie Nid de coucou les 10 et 11 avril 2014 au Théâtre du Château.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 5 800 € net de toutes taxes.
A ce montant s'ajoutent les frais de transports à hauteur de 700 €. Prise en charge également des déjeuners et repas des 9, 10 et 11 avril pour 6 personnes et logement en résidences d'artistes de 6 personnes les 9,10 et 11 avril 2014.
- N°2013/386/DEC/3.3 Passation d'un bail pour la location d'un logement situé 13 Bd Faidherbe – Résidence Suzanne Lacore, Appt n°1.
Montant du loyer 406 € plus les charges locatives.
Le présent bail est consenti pour une durée de 6 ans.
- N°2013/387/DEC/1.4 Passation d'une convention de co-accueil avec LE THEATRE DES CHARMES 76260 EU – pour fixer les modalités de co-accueil du spectacle « Dialogues d'exilés » le 19 décembre 2013 à 20 h au Théâtre des Charmes, dont le budget artistique et technique est établi à la somme de 2 500 € net de toutes taxes, à laquelle s'ajouteront les frais de transports de la compagnie du Berger.
Le Théâtre des Charmes et le Théâtre municipal du Château feront chacun un apport forfaitaire de 1 250 € plus la moitié des frais de transport de la Cie du Berger.
La recette brute TTC des entrées sera partagée à parts égales entre le Théâtre des Charmes et le Théâtre municipal du Château.
- N°2013/388/DEC/1.4 Passation d'une convention de résidence avec l'Association TOUS DEHORS – 76000 ROUEN – pour fixer les participations et les modalités générales de la résidence du spectacle « chanson politique » de Laurent Dehors au Théâtre municipal du Château du 05/11/2013 au 07/11/2013 et du 02/12/2013 au 05/12/2013.
Durant le temps de résidence, le théâtre met à la disposition de la Cie : les locaux du théâtre, le matériel, des locaux d'hébergement, des instruments en back line et un régisseur pendant 4 journées.
En outre, le théâtre organisera les repas pour 6 artistes pendant la durée de résidence.
Cet apport en nature est valorisé à hauteur de 6 148,20 €.

- N°2013/389/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Etienne PRIGENT– Intermittent du spectacle –80350 MERS LES BAINS– en qualité de régisseur pour le montage, l'exploitation et le démontage du spectacle « 123 tour de Lucien et les arpettes » les 10 et 11 décembre 2013 au théâtre et dans la cour du château. Mission les 9,10 et 11 décembre pour une durée de 25 ans.
Le montant de la rémunération brute : 275 € réglée via le Guso.
- N°2013/390/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Etienne PRIGENT– Intermittent du spectacle –80350 MERS LES BAINS– en qualité de régisseur pour le démontage du spectacle « concerto luminoso » - le 06 décembre 2013 au Théâtre du Château. Mission de 2 h le 7 décembre 2013 au Théâtre et à la cour du Château d'Eu.
Le montant de la rémunération brute : 25 € réglée via le Guso.
- N°2013/391/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec M. Etienne PRIGENT– Intermittent du spectacle –76260 MESNIL REAUME– en qualité de régisseur pour le spectacle organisé le 15 décembre 2013 dans le cadre de l'arbre de Noël des quartiers à la Salle Audiard.
Le montant de la rémunération brute : 131,24 € réglée via le Guso.
- N°2013/392/DEC/7.10 Ajout à la grille tarifaire de la programmation 2013-14 du Théâtre du Château d'un nouvel abonnement à destination exclusive des élèves de l'école de musique de Eu.
Le prix de l'abonnement est de 20 € T.T.C. permettant d'accéder à 3 spectacles au choix de la saison.
- N°2013/393/DEC/7.10 Ajout aux prétendants des tarifs réduits 1^{ère} catégorie de la grille tarifaire de la programmation 2013-14 au théâtre du Château de Eu, *les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)*.
- N°2013/394/DEC/7.10 Ajout d'une représentation du spectacle « le mariage de Figaro » à la programmation ville de la saison 2013-2014 au Théâtre du Château, par la Production Comédiens et Compagnie, le 15 janvier 2014 à 10 h à destination du lycée Anguier de Eu.
Le tarif exceptionnel proposé pour cette représentation est de 13 €/élèves et gratuité pour les accompagnateurs dans la limite de 3 adultes + 1 adulte pour 15 au-delà de 30 élèves.
- N°2013/n°395 au n°436 Délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2013.
- N°2013/437/DEC/7.3 Modification de la décision n°2013/379/DEC/7.3 concernant l'emprunt contracté par la Ville auprès du CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE dont le montant de 200 000 € ne change pas mais les conditions ont subi des modifications comme suit :
- Nature du premier contrat : prêt SAGELAN à taux fixe (court terme)
Capital emprunté : 20 000 €
Durée : 4 mois
Taux fixe : 2,64 %
1^{ère} échéance : 1^{er} avril 2014
Amortissement constant : 20 000 €

Nature du deuxième contrat : prêt MT COLL PUBL (moyen terme)
Capital emprunté : 180 000 €
Durée : 108 mois
Taux fixe : 2,64 %
Echéances annuelles : 1^{er} janvier 2015 à 2023
Amortissement constant : 20 000 €

- N°2013/438/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la Sté FAXBOX – DUBLIN –Irlande – pour une prestation de services concernant l'émission et la réception des télécopies en mairie d'Eu, par le biais d'adresses électroniques notamment.
Ce contrat annule et remplace le contrat précédemment signé avec la Sté La durée du contrat est fixée à 36 mois à compter de sa signature.
- N°2013/439/DEC/1.1 Passation d'un avenant n°1 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de transformation de locaux municipal signé avec l'AGENCE D'ARCHITECTURE Jean-Louis BARDOUX – 80000 AMIENS.
Cet avenant n°1 prend en compte la nouvelle estimation du coût des travaux fixé à 514 000 € H.T. soit 614 744,00 € T.T.C. et la prolongation des délais d'étude passant de 4 à 11 semaines.
Le nouveau montant de rémunération s'élève à 35 723,00 € H.T. soit 42 724,71 € T.T.C. réparti comme suit :
- Agence Jean-Louis Bardoux- 80000 AMIENS : 25 813,08 € H.T. soit 30 872,44 € T.T.C.
- BET Eddy Sylvestre – 80470 AILLY SUR SOMME : 9 909,92 € H.T. soit 11 852,26 € T.T.C.
Les autres dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre restent inchangées.
- N°2013/440/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'ASS.COMEDIENS ET CIE – 92290 CHATENAY MALABRY – pour l'accueil de 6 représentations du spectacle « Le mariage de Figaro » prévues les 15,16, 17 & 18/01/2014 (4 scolaires et 2 tout public) au Théâtre du Château et la conduite de 2 ateliers connexes dans le cadre du contrat de réussite éducative départemental (CRED) les 13&14/01/2014 au collège Salmona du Tréport et Camille Claudel de Rouen.
Montant de la prestation :
- 31 200 € H.T. (32 760,00 € T.T.C. – TVA à 5 % au 01/01/2014) pour 6 représentations,
- 4 190,00 € H.T. (4 400,00 € T.T.C. – TVA à 5 % au 01/01/2014) pour 2 ateliers.
A ce montant s'ajoutent les frais de transports : 828,00 € H.T. (869,40 € TTC – TVA 5%)
- Il convient de noter :
- la prise en charge de 10 repas le 13/01 au soir et 14/01 midi + 15 repas du 14 au 18/01/14 midi et soir,

- le logement pour 10 personnes du 13 au 14/01 et de 15 personnes du 14 au 19/01/14.

- N°2013/441/DEC/1.4 Passation d'une convention avec l'ECURIE ROCK – Théâtre des Charmes – Quartier Morris – EU – relative au prêt de matériel issu du parc du Théâtre Municipal du Château.
Par cette convention, la commune donne la possibilité à cette Association de bénéficier gratuitement du parc de matériel scénique du Théâtre.
La convention couvre la période du 20 décembre 2013 au 19 décembre 2014.
- N°2013/442/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'ASS. LE THEATRE SANS TOIT – 95503 GONESSE – pour l'accueil de 3 représentations du spectacle « LA DANSE DE ZADIG » par le Théâtre sans toit et l'ensemble La Rêveuse prévues les 03/06/14 à 14 h et 20 h, le 04/06/2014 à 10 h au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 9 900 € H.T.
A ce montant s'ajoutent les frais suivants :
- frais de transport à hauteur de 1 038,73 € T.T.
- frais de repas à hauteur de 17,70 € H.T. dans le cas où ceux-ci ne peuvent être fournis par le théâtre.
- Il convient de noter :
- la prise en charge des déjeuners et repas du 02 au 04/06/14 pour 9 personnes,
- le logement de 9 personnes en résidence d'artistes du 02 au 04/06/2014 (6 simples et 2 doubles).
- 2013/443/DEC/1.4 Passation d'une convention avec le H.A.C. CYCLISME – 76620 LE HAVRE – pour l'organisation de l'arrivée de la 1^{ère} étape du 29^{ème} trophée de la porte océane – tour de Seine-Maritime : Caudebec-en-Caux- Eu qui a eu lieu en 2013.
La Ville s'est engagée à donner les moyens logistiques nécessaires à la mise en œuvre des arrêtés de circulation, les moyens matériels nécessaires à la sécurité, la mise à disposition de locaux pour le jury, le secrétariat, la presse, l'organisation d'une réception au terme de l'étape, la fourniture de 7 gerbes pour les vainqueurs et une participation financière de 4 000 €.
- N°2013/444/DEC/1.4 Passation d'une convention de résidence avec l'Ass. LE THEATRE SANS TOIT - 95503 GONESSE – pour fixer les participations et les modalités générales de la résidence de création du spectacle « La danse de Zadig » par le Théâtre sans toit et l'ensemble la Rêveuse au Théâtre Municipal du Château du 26/05/2014 au 02/06/2014.
Durant le temps de résidence, le Théâtre met à la disposition de la Cie : les locaux du Théâtre, le matériel, des locaux d'hébergement et un régisseur pendant 8 journées. Le Théâtre organisera également les repas pour 7 à 10 personnes pendant la durée de résidence.
Cet apport en nature est valorisé à hauteur de 12 819,40 €.

- N°2013/445/DEC/1.4 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la Cie A TOUT VA ! - 93160 - NOISY LE GRAND pour l'animation de 29 heures d'ateliers théâtre dans les collèges de Eu et du Tréport entre le 1^{er} décembre 2013 et le 8 février 2014 dans le cadre d'un CRED (Contrat de Réussite Educative Départemental) par l'artiste intervenante Mélanie Leduc.
Montant de la prestation : 1 450 € net de toutes taxes.
A ce montant s'ajoutent les frais de transports : 450 € net de toutes taxes et les frais de repas : 371,70 € net de toutes taxes.
Le logement pour 1 personne lors des venues à Eu de l'intervenante a également été assuré.
- N°2013/446/DEC/1.4 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la Cie A TOUT VA ! 93160 - NOISY LE GRAND pour l'animation de 12 heures d'ateliers théâtre dans l'école primaire Brocéliande de Eu entre le 1^{er} décembre 2013 et le 8 février 2014 dans le cadre d'un CLEAC (Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle) par l'artiste intervenante Mélanie Leduc.
Montant de la prestation : 600 € net de toutes taxes.
Le logement pour 1 personne lors des venues à Eu de l'intervenante a également été assuré.
- N°2013/447/DEC/1.4 Passation d'une convention de partenariat culturel avec la Cie A TOUT VA !- 93160 - NOISY LE GRAND pour l'accueil de 4 représentations du spectacle « L'amour médecin » de Molière prévues les 10 et 11 février 2014 (3 scolaires et 1 tout public) au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 11 000 € net de toutes taxes.
A ce montant s'ajoutent les frais de transports : 345,60 € net de toutes taxes.
Prise en charge également de 8 repas du 09/02 au soir au 11/02 au soir et du logement pour 8 personnes du 09 au 12/02/2014 en résidence d'artistes.
- N°2014/001/DEC/1.4 Passation d'un contrat de cession avec l'Ass. LES MOTS EN MUSIQUE – 59000 LILLE – pour l'accueil d'une représentation du spectacle « LES DESSOUS D'UNE CANTATRICE » prévue le 20.02.2014 au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 2 300 € net de toutes taxes.
A ce montant s'ajoutent les frais de transport des décors : 220 € net de toutes taxes, les frais de transports de l'équipe artistique : 124 € net de toutes taxes et les frais de repas du 20/02/14 au soir : 53,10 € net de toutes taxes.
Il convient également d'ajouter la prise en charge de 3 repas le 20/02/14 à midi.
- N°2014/002/DEC/1.1 Passation d'un marché avec l'entreprise INITIAL – 62138 DOUVRIN pour la location et l'entretien de vêtements de travail pour les agents de la ville d'Eu.
Ce marché est conclu pour une durée de douze mois à compter de sa notification avec la possibilité de reconduction par voie expresse deux fois pour la même durée.

Le montant des prestations est rémunéré par application des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires selon les quantités réellement exécutées.

- N°2014/003/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION VOCAL 26 – 26000 VALENCE – pour la production du spectacle « ROMAIN DIDIER AU SINGULIER » dans le cadre de la soirée Chanson Française organisée au Théâtre du Château le vendredi 14 février 2014 à 20 h 00.
Montant de la prestation : 2 575,04 € T.T.C.
La Commune prend également en charge les droits d'auteurs, l'hébergement et la restauration pour 2 personnes et la régie technique.
- N°2014/004/DEC/1.1 Passation d'un marché pour l'assurance responsabilité civile et risques annexes avec la Société d'assurance SMACL – 79031 NIORT –
Ce marché englobe l'offre de base (responsabilité générale et risques annexes) pour un montant de 7 382,18 € T.T.C. et la prestation supplémentaire (protection juridique personne morale) dont la prime s'élève à 2 343,50 € T.T.C.
Ce marché est conclu pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme le MAIRE : « Y a-t-il des questions ? »

M. DUJEANCOURT : « Concernant la décision n° 438, un contrat avec la Sté FAXBOX, je voudrais des explications : pourquoi en Irlande ? Il me semble qu'une phrase n'ait pas été terminée parce qu'elle remplace un contrat signé avec une Sté dont nous n'avons pas le nom ? Je voudrais savoir à quoi ce contrat correspond ? »

M. HENNEBICQUE : « Avec nos photocopieurs, on a vu que nous pouvions passer des fax, et à l'époque, c'était avec la Sté RICOH, et on a changé de prestataire. Ils avaient un contrat avec FAXBOX donc nous avons repris le contrat de FAXBOX de Dublin. »

M. DUJEANCOURT : « Reçoit-on encore des télécopies à l'heure de l'internet ? »

M. HENNEBICQUE : « Oui. On peut émettre des télécopies du photocopieur et on peut en recevoir sur notre ordinateur directement par le photocopieur. C'est MINOLTA maintenant. »

Mme le MAIRE : « Le marché renégocié faisait partie des décisions vues au mois de décembre. L'avantage de ce nouveau contrat est que nous en sommes à 50 000 € en 4 ans, que l'on devrait gagner sur les photocopieurs. Donc, le bout de la phrase comportait le nom de la Sté RICOH sur le numéro de décision n° 438. »

b) courriers reçus

- lettres de remerciements :

- . Eglise apostolique (prêt de tables)
- . Restons jeunes en retraite (prêt salle)
- . Centre des Fontaines (participation pour achat des draps)
- . Association quartier Champs de Mars (action de la ville)
- . Association Saint-Laurent La Hétraie (prêt de minibus)
- . Centre de loisirs « La Hétraie-Saint Laurent » - pour avance de subvention.

. Les Sapeurs Pompiers de Seine-Maritime pour l'organisation de la Sainte Barbe départementale ayant réuni à Eu 350 pompiers.

Mme le MAIRE : Concernant le Centre la Hêtraie Saint Laurent, une deuxième fois nommée dans les remerciements, pour son avance de subvention déjà versée car il n'y a pas lieu de passer en Conseil Municipal puisque le Centre a une convention avec nous donc elle est de droit à l'intérieur de leur convention. »

Mme BRIFFARD : « Monsieur André ACHER nous écrit une lettre de remerciement car c'était lui qui était désigné pour représenter la promotion 2013 des sportifs méritants, donc il a remercié la Municipalité et l'Office Municipal des Sports. »

c) informations diverses

- Contrat Enfance Jeunesse.

Mme le MAIRE : « Je vous dois une information concernant le Contrat Enfance Jeunesse, le CEJ. Nous avons reçu de la Caisse d'Allocations Familiales en date du 24 janvier, enregistré le 30, en mairie, le renouvellement de ce Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 puisqu'il s'agit de renouveler, dès le début du second trimestre 2013. Donc, le renouvellement n'interviendra que mi 2014 pour deux raisons : il faut d'abord solder le contrat antérieur c'est-à-dire la liquidation des droits du contrat triennal précédent et il n'y a pas de techniciens à la CAF affectés à notre secteur pour le moment. Vous savez que maintenant la CAF se trouve à Rouen. Donc, la démarche, aujourd'hui, est que nous attendons le dossier de déclaration afin de préparer ce dossier. Les éléments ont déjà été demandés aux associations la semaine dernière et ce dossier sera à transmettre incessamment sous peu. Le bilan devrait être complété par un diagnostic qui insiste sur les points faibles et les points forts de notre territoire, les attentes de la population. Le 15 mars, nous devons envoyer un projet de contenu du contrat et, au 31 août, un dossier finalisé devra être envoyé avec intention, fiche projet par action et budget, afin d'élaborer le schéma de développement du CEJ. Nous sommes exactement dans le même cas de figure du renouvellement qui a eu lieu pour le contrat 2006-2009 où l'année 2006 a été elle-aussi une année de transition. Pour l'instant, le contenu et le budget sont maintenus. Néanmoins, il convient de re travailler les actions renouvelées car les effectifs ne sont plus forcément en adéquation avec les montants alloués. En ce moment, nous sommes en train de faire un bilan sur les contrats antérieurs, les heures d'ouverture, les coûts de l'action par enfant, le prix de revient, la fréquentation des structures en période d'ALSH, Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Ceci sera finalisé et appartiendra à ceux qui seront en place à compter du 1^{er} avril de passer ce dossier là au Conseil. C'était une information sur quelque chose sur lequel nous sommes suivistes des informations de la Caisse d'Allocations Familiales puisque c'est notre principal partenaire. »

M. GREBOVAL : « Cette semaine, j'ai reçu un arrêté relatif à la direction des routes qui me fait une demande d'abatage des arbres en haut de la cote de Dieppe, concernant les peupliers qui sont morts. Ils ont trouvé une tactique moderne pour les abattre à savoir une grue qui attrape les arbres du haut, qui les coupe puis qui les descend en bas. En principe, tous les arbres doivent être abattus en 4 jours alors qu'il y avait au moins 20 jours à prévoir pour les abattre normalement. De plus, des fils électriques étaient à démonter ainsi que des fils de téléphone etc tandis qu'ici, il n'y a rien à démonter. Tout est fait en sécurité, je voulais vous le dire pour que la direction des routes soit confortée dans sa demande. »

Mme MALLET : « Si cela peut éviter les nombreuses coupures de courant que nous avons parce que les fils ne sont pas enterrés contrairement à ce que Etalondes a récemment fait. Nous sommes des écarts, je suis désolée mais contribuables quand même. »

M. GREBOVAL : « Il y a longtemps que ces arbres auraient dû être abattus parce que, lorsqu'ils ont effectué dans la cote de Dieppe, c'est la municipalité de l'époque qui avait interdit de les abattre. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils sont arrivés à maturité et il y a peu d'accident par rapport au danger qu'il y a. »

Mme MALLET : « Ce tronçon là est départemental. »

Mme le MAIRE : « Ce qui se trouve sur les bords est communal. Durant l'été de l'année dernière, un arbre s'est couché dans le champ. Si vous avez vu la tranche de l'arbre, il était creux c'est-à-dire qu'en fait, il y a eu une prise au vent etc. Théoriquement, concernant le rendement d'un peuplier, c'est tous les 10 ans. C'est une technique très particulière. »

M. GREBOVAL : « Une deuxième information, c'est concernant les jardinières situées cote de Dieppe. La première lorsqu'on descend la cote, aurait déjà dû être réparée durant le mois de décembre, les devis sont arrivés mais heureusement que nous ne l'avons pas fait car une expertise a été effectuée fin janvier début février, qui nous donne l'autorisation de le faire et maintenant, nous allons pouvoir le faire. Celle du centre va être effectuée durant la semaine prochaine. Il n'y a donc pas à s'inquiéter pour cela, ça va se régulariser. »

Mme le MAIRE : « Souvenez-vous tout de même de l'accident qui avait eu lieu en 2006 sur la place où se situe la fontaine, il n'a été réglé qu'en 2009. Concernant les litiges avec les compagnies d'assurances, il ne s'agit pas de commencer avant que tout le monde soit d'accord. »

M. PARISY : « Je voudrais savoir si vous avez quelques informations sur la réouverture du magasin Franprix, certainement sous une autre dénomination, parce que lorsque je lis les affiches de Normandie du 12 février 2014, je m'aperçois avec stupéfaction que Lidl va avoir une surface de 369 m² de plus. Je voulais savoir si Franprix allait vraiment rouvrir parce que ça déserte quand même le centre ville donc si vous aviez des informations car, vous n'y êtes pour rien mais peut-être que vous avez des informations ? »

Mme le MAIRE : « Je vous remercie de dire que je n'y suis pour rien. Ce n'est pas moi qui ai « barboté » dans la caisse, ni qui ait emmené de l'argent sur les Champs Elysées, dans une grande Banque qui s'y trouve et surtout, de l'argent frais. Nous sommes sur une malversation qui a des origines dont je ne suis pas en situation d'avoir le droit de parler. Mais cela a quand même permis qu'un mandat international soit ouvert, lancé contre la personne qui était à priori gérante de ce magasin qui fait partie du groupe Casino. Il s'appelait Franprix et on a déclaré le magasin fermé au mois d'avril. Ce magasin étant fermé et n'ayant toujours pas ré ouvert, on est sur une gestion complète de toutes les règles de sécurité puisqu'il y a une habitude qui consiste à reprendre toutes les règles de sécurité au bout de 6 mois de fermeture du magasin. Nous ne l'avons-nous, de notre côté, pas déclaré fermé. Le permis de construire est accepté. Les accords de sécurité sont acceptés avec le SDIS. Celui qui reprend, qui est actuellement gérant à Paris dans le groupe Casino, sa compagne étant elle-aussi gérante dans un groupe Casino, qui sont des personnes qui se sont manifestées tout de suite, dès le départ de cette affaire. Lorsqu'on a commencé à voir que c'était un peu « chaud » et avant même que le Tribunal de commerce ne se saisisse de cette affaire, à ma demande, il est sur les rangs et il y avait beaucoup de personnes sur ces rangs. A la fin du mois d'août, le Tribunal de commerce l'a mis en personne digne de redémarrer le magasin. Il était déjà en accord avec Casino sur la nouvelle formule sauf que les banques se sont montrées frileuses parce qu'on lui a offert, dans le pack, de reprendre le passif. Il a mené l'affaire à son terme et là, aujourd'hui, il a un groupe qui le suit, qui lui apporte l'argent pour cette opération donc les actes se sont signés ce week-end. A présent, il y a encore deux ou trois formalités administratives avant les travaux qui vont s'enchaîner derrière. Nous sommes donc sur du « ferme », sachant que cela a été signé vendredi, c'est vraiment du « ferme » très récent.

Nous sommes sur une reprise du magasin adjacent qui est quasiment dans les mêmes locaux, ce qui va permettre de revoir la sécurité entre ces deux magasins là parce que, lorsqu'on est gérant, il ne se suffit pas. Ce n'est pas celui qui a fait des malversations et qui est en cause, c'était déjà fait. On ne se contente pas de séparer un magasin en mettant simplement une cloison au centre, on met un compteur de chaque côté pour chaque type d'énergie. D'ailleurs, c'est beaucoup plus simple lorsqu'on a une inondation parce que, rappelez-vous quand nous sommes allés à l'intérieur du magasin, au milieu de l'inondation nocturne, avant de pouvoir aboutir à l'endroit où était réellement le compteur, il s'est passé un temps énorme.

Deux fois par semaine, nous sommes en relation ou avec la société Casino ou avec celui qui reprend. C'est un local que le Monsieur « de souche », qui fait un « retour au pays », reprend.

Nous sommes tous d'accord que c'est effectivement un magasin de centre ville, qui, effectivement, est moteur et rappelez-vous, lorsque Prisunic est arrivé, ce simple spectacle où un des commerçants qui avait son magasin en face et une partie de magasin du même côté que Prisunic, est sorti avec son fusil parce qu'il était contre l'arrivée de cette moyenne surface. Aujourd'hui, tous les commerçants que je rencontre me disent « c'est l'élément moteur de la rue ». Reprenez les archives de l'époque, faisons également vivre nos commerces locaux aussi souvent que possible parce que beaucoup de gens en ont besoin, je pense aux personnes qui n'ont pas de véhicules, certes le minibus de la ville pour les personnes de plus de 65 ans, a rendu beaucoup de services mais pensons à faire vivre nos petites et moyennes surfaces du centre ville. Puis, soyons attractifs pour que d'autres viennent faire leurs achats. »

Mme DERAMBURE : « Les salariés de Franprix vont-ils être repris en priorité pour l'ouverture du nouveau magasin ? »

Mme le MAIRE : « C'est automatique en priorité. Cela fait partie des conventions de ce type de catastrophe qui arrive. Tout dépend de l'ampleur du magasin. Cela ne veut pas dire que les trois emplois sont conservés puisque l'une des personnes a retrouvé du travail. Cela fera un an au mois d'avril. »

M. PARISY : « Sur Lidl, vous avez une bonne information, c'est certain. Il va peut-être y avoir de l'embauche non ? »

Mme le MAIRE : « Il y a un peu d'embauche à Lidl oui et d'autant que Lidl attend avec impatience l'arrivée du quartier Morris. Il y a une attractivité sur la Place Albert 1^{er}. »

S'il n'y a plus d'autres questions, nous allons à présent nous remercier mutuellement puisque c'est probablement le dernier Conseil Municipal de cette mandature, vous remercier pour la qualité des échanges, pour les arguments amenés quand nous avons les points de vue différents car l'intérêt d'un Conseil Municipal est aussi de partager, d'échanger et de trouver le bon compromis dans le sens de l'intérêt des habitants. Je crois que c'est ce que nous avons souhaité faire le plus souvent possible avec chacun nos mots mais en tout cas notre bonne volonté.

Je remercie bien sincèrement tous ceux qui ne seront plus là dans la nouvelle formule, qui, elle, sera en place dès les premiers jours d'avril et peut-être même avant.

Je souhaite aux nouveaux élus bonne chance, bonnes initiatives et que surtout, on n'oublie jamais les citoyens dans les projets qui seront échangés dans ce lieu où c'est ici, le lieu de décisions du Conseil Municipal.

Merci donc à vous pour ces six années. Bonne route devant chacun. Merci.

Fin de séance : 19H30
